

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	15

Date de la  
convocation  
23/04/2021

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 AVRIL 2021

**DELIBERATION N° 4**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :**

- K. PERROTIN (procuration à J. PORTAL)
- X. CAUQUIL, excusé
- J.-N. DESPRES
- M. FILIPIAK
- J.-M. SARTEL

**Karine MATHIEU a été nommée secrétaire**

**OBJET  
DE LA DÉLIBÉRATION**

**RENOUVELLEMENT  
CONVENTION DE  
FINANCEMENT ET  
D'OBJECTIFS AVEC  
LA CAF**

**CONVENTION  
TERRITORIALE  
GLOBALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Contrat Enfance-Jeunesse de la CAF est arrivé à échéance en 2020. Dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Concernant l'Agglomération de Nîmes, une contractualisation sera organisée autour de 5 grands territoires : Ville de Nîmes, Costières et Camargues, Garrigues, Vaunage, Leins Gardonnenque et Gardonnenque. St Chaptes fait partie du territoire de la Gardonnenque qui sera lui-même regroupé avec Leins Gardonnenque.

Des comités de pilotage et des groupes de travail seront mis en place afin de définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que les modalités de mise en œuvre. La convention a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

